

MAIRIE DE THORAME-HAUTE
04170 Alpes de Haute Provence
Canton d'Allos-Colmars

Téléphone : 04.92.83.90.86
Télécopie : 04.92.83.95.04

ARRETE MUNICIPAL n° 2015-33

**Portant réglementation
du stationnement des véhicules sur le Hameau de Peyresq
en raison des risques de chutes de blocs de pierres**

Le Maire de la Commune de Thorame-Haute,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale et notamment ses articles L 2211-1, L2212-1, L2212-2, L2213-1 et L2213-2, portant dispositions particulières des pouvoirs du Maire en matière de circulation et de stationnement ;

Considérant que l'intervention en date du mercredi 7 octobre 2015, des services de Restauration des Terrains en Montagne, sur la falaise dominant le Hameau de Peyresq en dessus du parking du hameau a mis en évidence que :

- La zone est composée de nombreux blocs très instables**
- Des traces de mouvement récents ont été observées**

Considérant les conclusions des Services de RTM, qui estiment que le risque de mise en mouvement de ces instabilités est très fort à court terme et qu'un éboulement en masse est possible

ARRETE

Article 1 : Sont interdits :

Tout stationnement de personnes ou de véhicules au pied de cette falaise (les alentours du local poubelles et des conteneurs de tri sélectif étant aussi concerné par le risque de chutes de blocs),

Le passage à toutes personnes non habilitées sur l'ensemble du versant afin de ne pas accentuer les risques de départs de blocs,

Le stationnement sur le parking identifié par le chiffre 1 sur le plan annexé.

Article 2 : Le stationnement des véhicules pourra se faire sur la zone identifiée par le chiffre 2 en priorité puis la zone identifiée par le chiffre 3 (si la surface de la zone 2 n'est pas suffisante) en positionnant les véhicules au plus proche de la voirie.

Article 3 : Toute personne contrevenant aux dispositions de l'article 1 du présent arrêté sera passible des sanctions prévues par la loi en la matière.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera affichée en Mairie, sur le parking 1, au tableau d'affichage du Hameau de Peyresq, à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Colmars-Les-Alpes.

Fait à Thorame-Haute, le 08 octobre 2015

Le Maire,

Thierry OTTO-BRUC

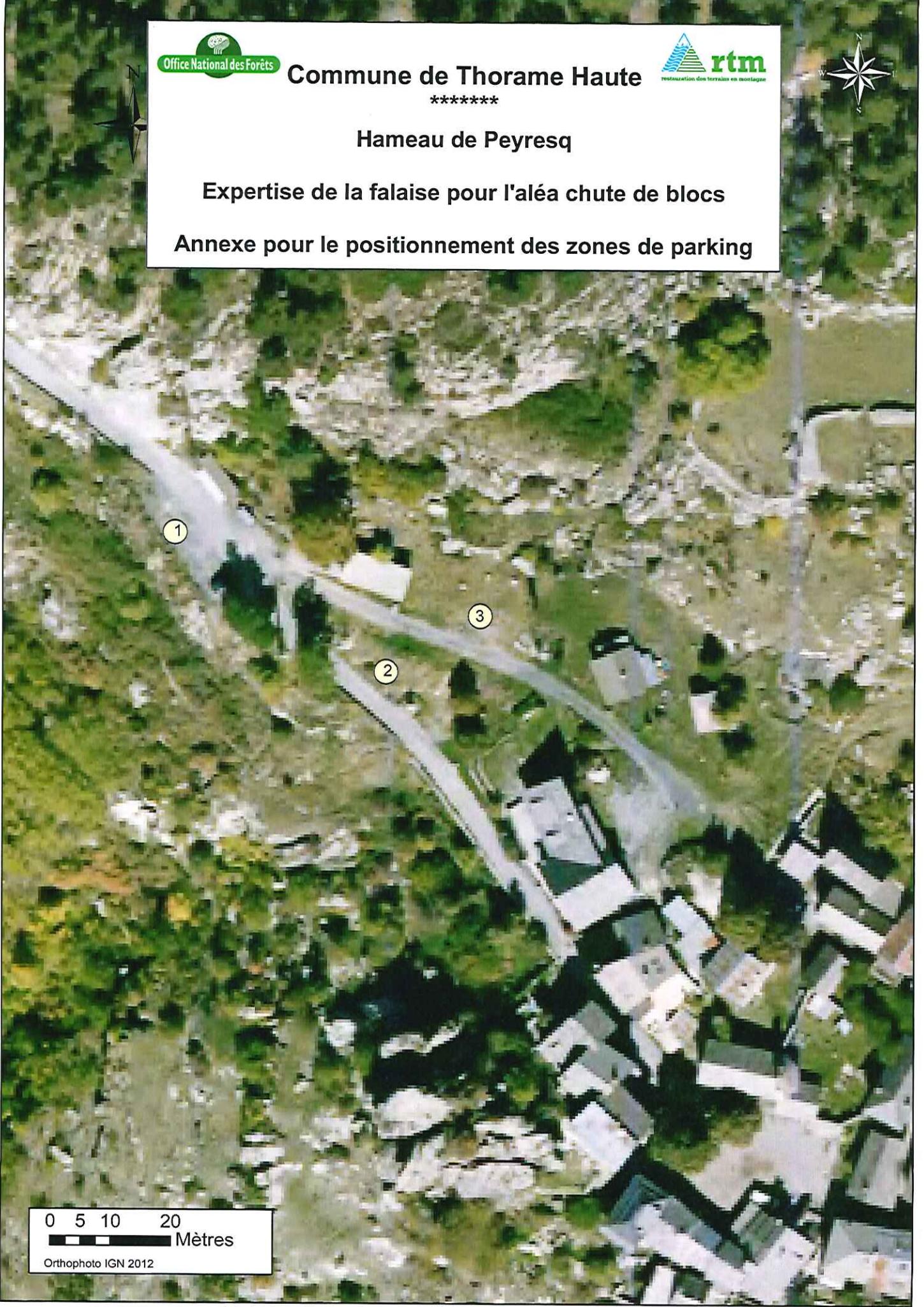




Hameau de Peyresq

Expertise de la falaise pour l'aléa chute de blocs

Annexe pour le positionnement des zones de parking

- 
- 1
2
3

0 5 10 20
Mètres

Orthophoto IGN 2012

